

## **Clauda Piccand, une sorcière à Ependes?**

En Europe, la majorité des procès pour sorcellerie ce sont déroulés sur les territoires de l'Allemagne et de la Suisse. Après le canton de Vaud, c'est Fribourg qui a le plus grand nombre de cas enregistrés sur les terres helvétiques, dont le point culminant se trouve durant les années 1630. A Fribourg, les procès se sont principalement déroulés en campagne. Parfois, des villageois étaient amenés en ville pour les interrogatoires, ce qui fut le cas de Claudia Piccand, habitante d'Ependes.

En été 1638, Claudia Piccand est soupçonnée de sorcellerie et enfermée en ville de Fribourg dans le *Bösen Turm*, la Mauvaise Tour, qui se trouvait jusqu'en 1848 à la place actuelle du Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Le 12 août 1638, les hommes présents à l'interrogatoire lui ont demandé où se trouvait son mari. Elle répondit qu'il avait été exécuté à mort à Morat car une fille l'avait accusé de lui „avoir baillé les mallings espritz“. Son mari avait été condamné au bûcher pour des faits de sorcellerie. L'apparemment à une personne soupçonnée d'avoir pratiqué la magie maléfique faisait courir un risque plus important d'être suspecté à son tour. En été 1638, Claudia Piccand était, pour la deuxième fois déjà, emprisonnée suite aux soupçons de son entourage pour avoir conclu un pacte avec le diable. Claudia Piccand nia les accusations de sorcellerie faites sur sa personne. Elle n'avait fait aucun mal à autrui. Au contraire, elle les aurait guéris en priant Dieu. Ces informations sont présentes dans le *Thurnrodel* 13, document conservé aux Archives de l'État de Fribourg, contenant les protocoles des interrogatoires des procès criminels menés en ville de Fribourg entre 1634 et 1638.

Le fait que son mari ait déjà été condamné au bûcher et qu'elle puisse guérir des personnes la rendait suspecte aux yeux de ses voisins. Était-elle la complice de son mari? Un remède qui n'aboutissait pas à l'effet souhaité pouvait être un fait suffisant pour accuser quelqu'un de sorcellerie, tout comme chaque comportement étrange ou non conforme.

Clauda Piccand était aussi accusée d'avoir imbibé du papier avec une potion maléfique pour nuire à autrui, ce qu'elle nia. Par contre, elle avoua savoir ce qu'il fallait faire pour que les vaches donnent plus de lait. Le thème du lait est présent dans plusieurs procès de sorcellerie en Europe. C'étaient majoritairement des femmes qui géraient l'utilisation du lait, mise à part la production de fromage. Il y aurait eu des femmes qui savaient faire en sorte, avec l'aide du diable, que leurs vaches produisent beaucoup de lait, ou alors que celles de leurs voisins en donnent moins. Mais Claudia Piccand expliqua aux hommes présents à son interrogatoire qu'elle n'avait pas eu recours à l'aide du diable pour que les bovins donnent plus de lait.

Malgré les quatre interrogatoires et la torture infligée, Claudia Piccand a nié être une sorcière, jusqu'à la fin de son procès. Probablement, elle savait que si elle voulait rester en vie, elle devait supporter les supplices et ne pas avouer ce que les personnes présentes voulaient entendre, car si l'on soupçonnait quelqu'un de sorcellerie, l'aveu de celui-ci était nécessaire pour sa condamnation à

mort. 17 jours après le premier interrogatoire, la sentence a été prononcée: libération sous conditions de devoir payer les frais du procès et de n'avoir plus le droit de sortir de sa paroisse. Cette sentence était inscrite dans le *Ratsmanual 189*, recueil contenant de brèves notes sur les délibérations de l'autorité.

### **Références**

Cet article s'appuie sur le travail de Master «*Eine Zauberin sollst du nicht leben lassen*». *Die Hexenprozesse aus dem Thurnrodel 13 von Freiburg i. Ue. 1634-1638*, rendu par Juliana Almeida Brandão en mars 2011 à l'Université de Fribourg (Chaire d'histoire moderne, Prof. Volker Reinhardt).

### **Sources concernant le procès de Claudia Piccand**

AEF, RM 189.

AEF, TR 13.

### **Littérature secondaire**

Berchtold Jean-Nicolas-Elisabeth, Histoire nationale. Les sorcières, in: *L'Emulation, Nouvelle Revue Fribourgeoise*, 16 (1845), p. 225-239.

Bise Gabriel, Essai sur la procédure pénale en matière de sorcellerie en pays de Fribourg aux XVIe et XVIIe siècle, in: *AF*, 55 (1979/1980), p. 5-114.

Pocs Eva, Milk, in: Golden Richard M., *Encyclopedia of witchcraft. The Western tradition*, vol. III, Santa Barbara 2006, p. 765-767.

Labouvie Eva, *Zauberei und Hexenwerk. Ländlicher Hexenglaube in der frühen Neuzeit*, Frankfurt am Main 1991.

Strub Marcel, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg*, vol. 1, Bâle 1964.